



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 346 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière, qu'à la séance du 13 janvier 2026, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 346 concernant le traitement des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Une copie du règlement est disponible sur le site internet de la municipalité. Une copie électronique ou papier peut également être envoyé à tous les citoyens qui en feront la demande par téléphone (450) 247-3310, ou par courriel : dg@villagedehemmingford.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1 er janvier 2026.

Donné à Hemmingford, le 14 janvier 2026.

Copie certifiée conforme



Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière



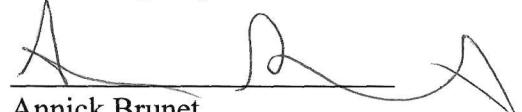
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

CERTIFICAT DE PUBLICATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 346 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Je soussignée, Annick Brunet, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil.

Le 14 janvier 2026 entre 9 heures et 16 heures telles que requis par la loi et continual pour plusieurs jours.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14e jour de janvier 2026.



Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière

505 rue Frontière, local 5
Hemmingford, QC
J0L 1H0
☎ (450) 247-3310
✉ (450) 247-2389
village@hemmingford.ca
hemmingford.ca